

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 02 MAI 2008

L'an deux mil huit, le deux mai, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes, Sylvie PLAIN et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER et Michel HAENNIG, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Fabienne GARCETTE (jusqu'au point N° 5), Liliane GRUNEISEN, MM. Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère. (jusqu'au point N° 5)

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 26/02/2008 et 15/03/2008
- 2/ Communauté de Communes : désignation des membres de la CLECT
- 3/ Désignation des délégués auprès d'organismes autres qu'intercommunaux ou associations
- 4/ Marchés Publics : composition des commissions d'appels d'offre
- 5/ Désignation d'un gérant de tutelle auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller

- 6/ Constitution des différentes commissions
- 7/ Constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs
- 8/ Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 9/ Délégations au Maire
- 10/ Délégation de signature des actes administratifs
- 11/ Régime indemnitaire des élus municipaux (Maire et Adjoints)
- 12/ Demandes de subventions
- 13/ Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 14/ Lot de chasse N° 1 : radiation – accord sur nouveau co-fermier
- 15/ Aménagement de la rue Principale : mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DDE
- 16/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 17/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 18/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Fabienne Garcette à Mme Monique Heitzler (jusqu'au point N° 5)
- Mme Liliane Gruneisen à Mme Marie-Odile Fugler
- M. Daniel Rothenflug à M. Daniel Siffert
- M. Vincent Werner à M. Bertrand Mechler

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Martine Reininger comme secrétaire de séance pour la durée du présent mandat.

Puis, il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à toutes les personnes qui ont assuré du service lors des élections cantonales et municipales des 9 et 16/03/2008,
- à la Société de musique « Espérance » pour le très bon concert du 15 mars,
- aux participants à l'opération "Haut-Rhin propre" le 29 mars,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 26/02/2008 et 15/03/2008 :

Le Procès-Verbal de la séance du 26/02/2008 est approuvé par les 5 anciens conseillers municipaux réélus.

Le Procès-Verbal de la séance du 15/03/2008 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

La Taxe Professionnelle Unique (TPU), instaurée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) au 1^{er} janvier 2008, impose la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de la CLECT est de quantifier le coût des transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la CCRG à chaque commune membre. La CLECT est appelée à jouer un rôle permanent puisqu'elle se réunira à chaque nouveau transfert de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil de Communauté de la CCRG a décidé, par une délibération en date du 13 février 2007, du principe d'un représentant à la CLECT pour chaque commune membre ainsi qu'un suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à désigner deux représentants à la CLECT (titulaire et suppléant).

MM. Bertrand Mechler et Michel Haennig, Conseillers Municipaux, se portent volontaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 2 abstentions MM. Mechler et Haennig) désigne :

- M. Bertrand Mechler, Conseiller Municipal comme titulaire et
 - M. Michel Haennig, Conseiller Municipal comme suppléant
- pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

3° / POINT : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES AUTRES QU'INTERCOMMUNAUX OU ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les désignations suivantes :

1/ Comité de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » :

Les résultats du vote sont les suivants :

Titulaires :

- | | |
|--|----------------|
| - Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint | 14 voix |
| - M. Christophe HAWECKER, Conseiller Municipal | 14 voix |

Suppléantes :

- Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère Municipale **14 voix**
- Mme Monique HEITZLER, Conseillère Municipale **14 voix**

2/ Conseil d'Ecole :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint **14 voix**

3/ Commission Communale Consultative de la Chasse :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère Municipale **14 voix**
- M. Bernard HORNY, Adjoint **14 voix**
- M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller Municipal **14 voix**
- M. Vincent WERNER, Conseiller Municipal **14 voix**

4/ Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers :

Les résultats du vote sont les suivants :

- M. Christophe HAWECKER, Conseiller Municipal **14 voix**
- Mme Monique HEITZLER, Conseillère Municipale **14 voix**
- M. Vincent WERNER, Conseiller Municipal **14 voix**

5/ Comité de Gestion de la salle des fêtes :

Les résultats du vote sont les suivants :

- M. Christophe HAWECKER, Conseiller Municipal **14 voix**
- Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère Municipale **14 voix**
- Mme Sylvie PLAIN, Conseillère Municipale **14 voix**

6/ Correspondant « défense » :

Les résultats du vote sont les suivants :

- M. Bertrand MECHLER, Conseiller Municipal **14 voix**

4° / POINT : MARCHES PUBLICS : COMPOSITION DES COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES :

Il appartient au Maire de procéder à l'élection au scrutin proportionnel au plus fort reste, des membres appelés à siéger dans les commissions d'appels d'offres.

Les communes ayant au plus 3.500 habitants élisent 3 membres titulaires et 3 membres suppléants en plus du Président.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Membres titulaires :

Nombre de votants	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

- M. Bertrand MECHLER, Conseiller Municipal	14 voix
- Mme Sylvie PLAIN, Conseillère Municipale	14 voix
- M. Daniel SIFFERT, Adjoint	14 voix

Sont élus à la majorité absolue comme membres titulaires : M. Daniel SIFFERT, Adjoint, Mme Sylvie PLAIN et M. Bertrand MECHLER, Conseillers Municipaux.

Membres suppléants :

Nombre de votants	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15

Ont obtenu :

- Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère Municipale	14 voix
- M. Bernard HORNY, Adjoint	14 voix
- M. Vincent WERNER, Conseiller Municipal	14 voix

Sont élus à la majorité absolue comme membres suppléants : M. Bernard HORNY, Adjoint, Mme Liliane GRUNEISEN et M. Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

5° / POINT : DESIGNATION D'UN GERANT DE TUTELLE AUPRES DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE GUEBWILLER :

Par audience du Tribunal d'Instance de Guebwiller en date du 7/11/1994, le premier Adjoint au Maire de la commune de Wuenheim a été nommé curateur de tutelle d'un « majeur protégé », en application de l'article 509-1 du code civil.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau curateur et M. le Maire propose M. Jean-Marc Weber, premier Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Le Conseil Municipal, nouvellement élu et mis en place, se doit de constituer les différentes commissions de travail. Ces dernières ont été formées comme suit :

BÂTIMENTS – FINANCES - URBANISME – ASSOCIATIONS

Président : WEBER Jean Marc
Rapporteur : MARTIN Roland
Membres : HAENNIG Michel
PLAIN Sylvie
HAWECKER Christophe
MECHLER Bertrand
FUGLER Marie-Odile
HORNY Bernard

VOIRIE - ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT - EAU et ASSAINISSEMENT

Président : SIFFERT Daniel
Rapporteur : MECHLER Bertrand
Membres : MARTIN Roland
GRUNEISEN Liliane
WERNER Vincent
SCHALLER Christophe
HAWECKER Christophe
WEBER Jean-Marc
ROTHENFLUG Daniel

ECOLES - JEUNESSE - CADRE DE VIE et RELATION HABITANTS - AIDE SOCIALE – MANIFESTATIONS

Président : FUGLER Marie-Odile
Rapporteur : PLAIN Sylvie
Membres : MARTIN Roland
GARCETTE Fabienne
SCHALLER Christophe
HEITZLER Monique
WEBER Jean-Marc
SIFFERT Daniel

VIGNOBLE – FORÊT

Président : HORNY Bernard
Rapporteur : ROTHENFLUG Daniel
Membres : MARTIN Roland
WERNER Vincent
GRUNEISEN Liliane
MECHLER Bertrand
SCHALLER Christophe
HAENNIG Michel

SITE INTERNET

HORNY Bernard
ROTHENFLUG Daniel
HAENNIG Michel
Mise à jour : NIBLING Jacky

7° / POINT : CONSTITUTION DES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS :

Le Conseil Municipal a désigné les douze noms suivants pour :

Les Commissaires titulaires :

1/ M. BAUMGRATZ Hubert
2/ M. BRENDER Maurice
3/ M. BRUCKER Thomy
4/ M. CADE Raymond
5/ M. FUGLER Eric
6/ M. JUNCKER Bernard
7/ M. MOSCHENROSS Pierre
8/ M. ROBISCHUNG Antoine
9/ M. ROTHENBURGER Philippe
10/ M. ZIMMERMANN Benoît
11/ M. BARAN Jean (Bollwiller)
12/ M. REEB Christian (propriétaire bois-ONF)

Les Commissaires suppléants :

1/ M. ARNOLD Mathieu
2/ M. BERTRAND Bernard
3/ M. BURNER Bernard
4/ M. MARIN Jean
5/ M. MICHAUD Jean-Paul
6/ M. MOESSNER Francis
7/ M. NOEPEL Jean-Marc
8/ M. PROBST Roland
9/ M. ROTHENBURGER Hubert
10/ M. SCHNEIDER Marc
11/ Mme PASCOLO Sabine (Cernay)
12/ M. SPRAUEL Pierre (propriétaire bois-ONF)

A partir de ces propositions, l'Administration désignera 6 Titulaires et 6 Suppléants.

8° / POINT : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (Mandature 2008-2014) :

L'adoption d'un règlement intérieur au sein du Conseil Municipal est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et facultative pour les communes de moindre importance. M. le Maire a néanmoins souhaité l'instauration d'un tel règlement, dont le projet a été transmis aux Conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le règlement intérieur tel que proposé.

9° / POINT : DELEGATIONS AU MAIRE :

En vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

Article 1. le Conseil Municipal est invité à donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- de créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
 - * litiges et actions de contentieux en matière de personnel, d'administration communale, d'urbanisme ;
 - * constitution de partie civile devant les juridictions en première instance et/ou en appel ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1.000 euros par sinistre ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 euros ;
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214/1 du code de l'urbanisme.

Article 2. Conformément à l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Adopté à l'unanimité, moins une abstention (M. le Maire), étant entendu que M. le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura été amenées à prendre dans le cadre de l'exercice de sa délégation.

10° / POINT : DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS :

M. le Maire rappelle que la loi du 1^{er} juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin détermine dans son article 42 les actes qui doivent obligatoirement être établis en la forme authentique pour être publiés au Livre Foncier. L'alinéa 3 du même article précise que les actes des autorités administratives sont assimilés aux actes authentiques.

Les collectivités territoriales et établissements publics concernés ne peuvent décider de recourir à un acte en la forme administrative que dans la mesure où ils y sont parties. Ces collectivités et établissements publics doivent passer ces actes eux-mêmes et sous leur propre responsabilité.

L'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir propre qui ne peut être délégué.

Le Maire, agissant dans ce cas en qualité d'officier public habilité à recevoir l'acte authentique, ne peut représenter la Commune, partie à l'acte, et propose au Conseil Municipal de désigner l'Adjoint, M. Weber Jean-Marc pour signer l'acte en présence du Maire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, moins une abstention (M. Weber Jean-Marc).

11° / POINT : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS MUNICIPAUX (Maire et Adjoints) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : 31 % de l'indice brut 1015
- Adjoints : 8,25 % de l'indice brut 1015

- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2008, articles 6531 et 6533.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Association « Quatre pour Un » : 2.000 €
- Lycée Agricole de Rouffach : voyage d'études en Italie : 2 élèves de Wuenheim, soit 15 € x 2 = 30 €

13° / POINT : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Pour faire face au versement de diverses subventions (département, ...) restant en attente et des aléas budgétaires, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie.

La Caisse d'Epargne d'Alsace nous a transmis la proposition suivante :

- 100.000 € au taux révisable indexé T4M + marge de 0,15 %, soit la même proposition que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à renouveler, pour une année, le crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace ainsi que prévu par la convention signée en date du 29/06/2005.

14° / POINT : RADIATION – ACCORD SUR NOUVEAU CO-FERMIER : LOT DE CHASSE N° 1 – M. Eloi Gewiss :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une lettre émanant de M. Eloi Gewiss, Adjudicataire du lot de chasse communale N° 1.

Nous y sommes informés de la démission d'un co-fermier et une nouvelle candidature est proposée. Il s'agit de M. Paul SCHWALLER, demeurant à Fellingring. Tous les documents obligatoires ayant été joints à la demande (extrait du casier judiciaire, photocopie du permis de chasse du nouveau co-locataire, photocopie des pièces d'identité), la requête de M. Eloi Gewiss peut être mise en délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de radier le co-fermier M. Pierre Rothenflug,
- donne son accord pour le nouveau co-fermier M. Paul Schwaller, né le 08 janvier 1930 à Sultz (Haut-Rhin), demeurant 5, Rue des Vergers à Uffholtz (68700).

15° / POINT : AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONFIEE A LA DDE :

La commune de Wuenheim prévoit de confier la mission de maîtrise d'oeuvre concernant l'étude d'Avant Projet en vue de l'aménagement de la traverse à la Direction Départementale de l'Équipement – Subdivision territoriale de Guebwiller.

Le forfait de rémunération proposé par la Direction Départementale de l'Équipement pour réaliser la mission d'ingénierie ci-dessus décrite se chiffre à 3 215,00 Euros H.T.

VU le décret n° 2004-15 du 07 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,

VU les articles 28 et 74.II du Code des Marchés Publics autorisant la passation de marché de maîtrise d'oeuvre avec une procédure adaptée en-deçà du seuil de 230 000 Euros H.T.

VU le décret n°2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant le seuil en l'amenant à 206 000 Euros H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la mission d'ingénierie ci-dessus décrite,
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et les pièces y afférant,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne également son accord pour la signature du devis proposé par le laboratoire Grollemund de Colmar pour l'étude de sol de la rue Principale pour un montant de 2.650 € HT, première opération à lancer. Cette prestation sera intégrée dans la part départementale de la convention de calibrage et sera remboursée intégralement.

Il convient donc de solliciter le report de la pose d'un tapis d'enrobés avec fraisage prévu par le Conseil Général pour 2008, d'autant plus que des travaux de renouvellement de la conduite « eau » sont programmés par CALEO pour la fin 2008, ceci sur la partie basse de la rue Principale (portion route de Cernay – rue de la Fonderie).

16° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 14/04/2008** : Mme Oberlé de Prospectives Urbaines a développé la procédure pour la transformation du POS en PLU et a re-présenté le diagnostic du POS actuel

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 16/04/2008** : cette réunion s'est déroulée en deux parties :

1/ visite sur le terrain :

* réunion préliminaire avec l'entreprise SNC des Trois Coteaux de Westhalten au sujet des travaux dans le Wasenweg,

- * examen de l'état de la chaussée, rue du Tir, entre les propriétés Felmy et Grossard,
- * examen de la bordure du trottoir entre les propriétés Grim et Beltzung,

2/ réunion en mairie :

Ont été discutés :

- * la pose d'un fil d'eau, montée de Thierenbach (Woelfflingsweg)
- * le diagnostic d'éclairage public réalisé par CALEO et VIALIS
- * la réfection et le stationnement de la rue Principale
- * l'alignement des rues du village
- * la réfection de la rue du Ruisseau (entre les propriétés Zeyer et Moschenross)
- * la réfection des nids de poule

- **"Toutes Commissions" du 19/04/2008** : le conseil municipal a visité le ban communal.
- **"Toutes Commissions" du 28/04/2008** : préparation du Conseil Municipal du 02/05/2008

17° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 28/02/2008** ont été abordés les affaires économiques, la comptabilité, le rapport 2007 du président sur le fonctionnement des services, la procédure de délégation de service public 2008/2011 pour la fourrière, l'adhésion au syndicat mixte reprenant l'activité de la mission recyclage agricole du Haut-Rhin, la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale Rhin-Vignoble-Grand'Ballon, l'acquisition de terrain pour le point bleu de Murbach, l'étude de travaux d'urgence pour la petite enfance, une affaire relative au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes du 17/04/2008** : les points essentiels de cette séance ont été l'installation des délégués du Conseil de Communauté, l'élection du Président, la fixation du nombre de postes de vice-présidents, l'élection des vice-présidents et l'élection des délégués aux organismes extérieurs.

18° / POINT : DIVERS :

- bilan d'activité de la brigade verte du 01/01 au 29/02/2008 : 17 passages et/ou interventions sur le ban communal
- stationnement dans le virage de la rue de la Fonderie et non – respect de l'arrêté d'interdiction de stationnement dans la partie haute de la rue Principale : ces questions seront approfondies lors de la prochaine réunion de la commission « voirie-environnement ».

La séance est close à 21h15.